



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 mars 1999
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation pour 1999

6 et 7 mai 1999

Point 8 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures, confirmations des candidatures

Élection de 19 membres de la Commission des établissements humains

Note du Secrétaire général

Additif

1. Conformément aux résolutions 32/162, 40/202 et 45/264 de l'Assemblée générale en date, respectivement, des 19 décembre 1977, 17 décembre 1985 et 13 mai 1991, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation pour 1999, 19 membres de la Commission des établissements humains pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2000 pour pourvoir les postes qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 1999, des mandats des membres ci-après : Algérie, Allemagne, Barbade, Bénin, Bulgarie, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Jordanie, Kenya, Mexique, Norvège, Philippines, République tchèque, Sri Lanka, Soudan et Tunisie.
2. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la section II de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale, les 19 membres seront élus sur la base suivante :
 - a) Cinq sièges pour les États d'Afrique;
 - b) Trois sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - c) Quatre sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États;
 - d) Deux sièges pour les États d'Europe orientale;
 - e) Cinq sièges pour les États d'Asie.
3. La composition de la Commission en 1999 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Annexe

Commission des établissements humains

(58 membres; mandat de quatre ans)

Composition en 1999

Seize sièges pour les États d'Afrique

Algérie* (1999), Bénin* (1999), Cameroun (2002), Éthiopie (2000), Gabon (2002), Gambie (2002), Kenya* (1999), Libéria (2000), Malawi (2000), Mali (2002), Namibie (2000), République démocratique du Congo (2002), Sénégal (2002), Soudan* (1999), Tunisie* (1999), Zambie (2000)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2002), Barbade* (1999), Bolivie (2002), Brésil (2002), Chili (2002), Colombie* (1999), Équateur (2000), Jamaïque (2000), Mexique* (1999), Venezuela (2000)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (1999), Belgique (2000), Danemark* (1999), Espagne* (1999), États-Unis d'Amérique (2002), Finlande (2002), France (2000), Italie (2000), Norvège* (1999), Pays-Bas (2000), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et -d'Irlande du Nord (2002), Suède (2000), Turquie (2002)

Treize sièges pour les États d'Asie

Bangladesh (2000), Chine (2000), Émirats arabes unis* (1999), Inde* (1999), Indonésie (2000), Iran (République islamique d') (2002), Japon (2002), Jordanie* (1999), Pakistan (2002), Philippines* (1999), République de Corée (2000), Sri Lanka* (1999), Viet Nam (2002)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Bélarus (2000), Bulgarie* (1999), Fédération de Russie (2002), Lituanie (2002), Pologne (2000), République tchèque* (1999)

* Membre dont le mandat arrive à expiration.